

# Domiciliation fiscale des DOM



## Fiche Pratique – Fiscalité : Domiciliation fiscale des DOM



---

### ► Contexte

Le paramétrage permettant de déterminer le barème fiscal non personnalisé à appliquer dans les DOM a évolué.



Uniquement applicable dans le cas où le taux personnalisé DGFIP ne peut être utilisé (*nouvelle embauche par exemple*).

---

### ► Application dans le logiciel

C'est la zone « *Dom. Fiscale* » de la *Fiche administrative du salarié* qui détermine désormais si le barème à appliquer au salarié est celui réservé aux départements d'outre-mer concernés ou celui réservé à la métropole.

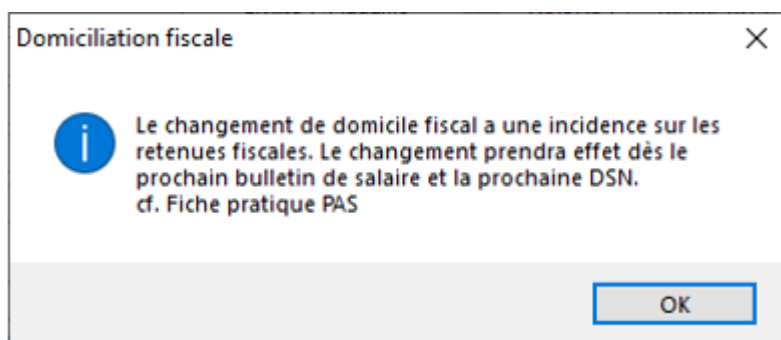
Dans l'exemple ci-dessous, le barème fiscal appliqué est celui réservé au département de la Réunion :

<b>NNI :</b> 17712902943 46 ... <b>Nom :</b> LAVELLE <b>Prénom :</b>
<b>Employeur (Siret - RS) :</b> 2349024200017 - LES AMIS DES ECOLES - Archivé : Non
<b>Coordonnées</b>
- Nom de naissance : LAVELLE
- Adresse :
- Adresse : 5 rue du marais
- CP / Ville : 97400 / SAINT DENIS
- Pays : RE / RÉUNION
- Tél. :
- Email :
<b>Informations complémentaires</b>
- Civilité : Monsieur - Né(e) le : 01/12/1977
- Lieu de naissance : CHARLEVILLE MEZIERES
- Pays de naissance : FRANCE
- Nationalité : Française
- Dom. Fiscale : RÉUNION
- Catégorie salarié :
- Date 1ère embauche :

Dans le second exemple, malgré une adresse en Guyane, le barème fiscal appliqué au salarié est celui qui concerne les personnes fiscalement domiciliées en Métropole :

<b>NNI :</b> ..... 46 ... <b>Nom :</b> LAVELLE <b>Prénom :</b> Fabien
<b>Employeur (Siret - RS) :</b> 2349024200017 - LES AMIS DES ECOLES - Archivé : Non
<b>Coordonnées</b>
- Nom de naissance : LAVELLE
- Adresse :
- Adresse : 5 Lotissement le Caban
- CP / Ville : 97310 / KOUROU
- Pays : GF / GUYANE FRANÇAISE
- Tél. :
- Email :
<b>Informations complémentaires</b>
- Civilité : Monsieur - Né(e) le : 01/12/1977
- Lieu de naissance : Avranches
- Pays de naissance : FRANCE
- Nationalité : Française
- Dom. Fiscale : FRANCE
- Catégorie salarié :
- Date 1ère embauche :

Dans les 2 cas, une fenêtre pop'up vous informe des conséquences de votre choix en terme de domiciliation fiscale :



Nous vous conseillons d'être très vigilants sur le domicile fiscal lors de la création de nouveaux salariés, ainsi que pour les salariés déjà enregistrés dans Impact emploi. Une mauvaise saisie du domicile fiscal entraîne l'utilisation d'un mauvais barème et risque de pénaliser fiscalement le salarié.